

PAGES D'HISTOIRE LOCALE

Lessard-le-Royal

« Il n'y a pas, dans le Chalonnais, de village plus recueilli et plus calme que Lessard-le-Royal », écrivait, il y a quelques quatre-vingts ans, un poète bourguignon.

Dans le hameau du Château, dominé par une vieille tour de brique, d'origine incertaine, ce calme est encore plus accentué qu'autrefois.

En regardant les murs des fermes, percés de meurtrières, on devine là un passé mouvementé, dont on ne peut guère percevoir les ténèbres, les documents historiques concernant ce village étant plutôt rares.

Lorsqu'on se rend de Chalon à Beaune par la route qui traverse la vaste forêt de Beauregard, on voit, à gauche, avant d'atteindre la lisière sud du bois, une vieille tour carrée s'élevant au milieu des champs et des prairies. Ce sont là les vestiges de l'ancien château de Lessard-le-Royal sur lequel on ne sait rien de très précis. Les murs de cette tour, fort épais, sont faits de briques liées par un ciment très dur, et, au premier étage, est une haute cheminée.

Le rez-de-chaussée est une salle de gardes, percée de meurtrières. On peut penser que ce château était une sorte de rendez-vous de chasse, bâti en bordure, ou plutôt dans une clairière de cette forêt de Curaine, que les anciens titres nomment forêt Curine, et dont certaines parties se nomment encore le Curney, tandis que le mot Curène ou Curaine se retrouve dans des noms de lieux-dits.

Une sentence arbitrale d'Eudes, fils d'Hugues, duc de Bourgogne, datée de 1190, adjugeait aux religieux de l'abbaye de Maizières les terres que leur contestaient les Templiers du Temple de la chapelle de Demigny, savoir ; tout le territoire de la Forêt

Reynain et le quart de la Grande Curaine (Magne Curine).

Cette forêt (qui est aujourd'hui celle qui s'étend de Chagny à Gergy) faisait partie des domaines des sires de Réon, fondateurs de L'abbaye de Maizières.

Au XIII^{ème} siècle, ce monastère possédait des domaines à Lessard-le-Royal. Vers 1215 il fut fait don à l'abbaye de Maizières, par Etienne de Mervans, dit de Montfalcon d'une part des dîmes de Lessard-le-Royal. Vers 1240, une quittance fut donnée à l'abbaye par le Chapitre Saint Vincent de Chalon pour 40 livres dues par la dîme de Lessard par Renaud de Créteil, chevalier.

L'église

Ce qui est certain, c'est que, jusqu'en 1628 l'église paroissiale de Lessard –dont le style romano-byzantin, d'ailleurs fort rudimentaire, indique l'antiquité– laquelle était à la collation de l'évêque de Chalon fut desservie par les religieux de Maizières, qui l'avaient placée sous le vocable de la

Vierge. A cette date, qui semble être approximativement celle de la prise de possession de la terre de Lessard par la famille Bouchu, l'église fut asservie par un curé et placée sous le vocable de Saint Pancrace.

En 1711, le curé de Lessard se nommait Philibert Perreney. On conserve aux archives de Chalon, un commandement de payer la taille, fait par le receveur de la ville, F. Paccard à la demoiselle Elisabeth Perreney, qui protesta en se disant exempte de cet impôt comme demeurant depuis trois années, chez son frère, Philibert, curé de Lessard-le-Royal. Elle fut d'ailleurs exonérée.

Cette église aujourd'hui presque abandonnée et peu accessible en raison des buissons et des fossés qui l'entourent menaçait ruine vers le milieu du dix huitième siècle. Vers 1760, les habitants de Lessard-le-Royal et leur seigneur firent une requête au subdélégué de Chalon, tendant à ce qu'il soit fait de promptes réparations à leur église. Au début de la Révolution, le curé de Lessard était Lazare-Antoine Callard, né à Mont-saint-Vincent en 1761, ordonné prêtre en 1785 qui administrait la paroisse depuis le 4 février 1790. Il prêta le serment civique, puis se maria en 1793. Au Concordat, la paroisse de Lessard fut supprimée et l'église rattachée à Chagny et ensuite à Virey.

Lessard le Royaume

Lessard le Royal (aujourd'hui Lessard-le-National) s'appelait autrefois Lessard au Royaume, pour le distinguer de Lessard-en-Empire, aujourd'hui Lessard-en-Bresse.

Il dépendait, avant 1789 du bailliage de la recette et de l'évêché de Chalon. Vers 1780, il y avait dans cette paroisse 223 feux et 100 communiants, dit Courtépée.

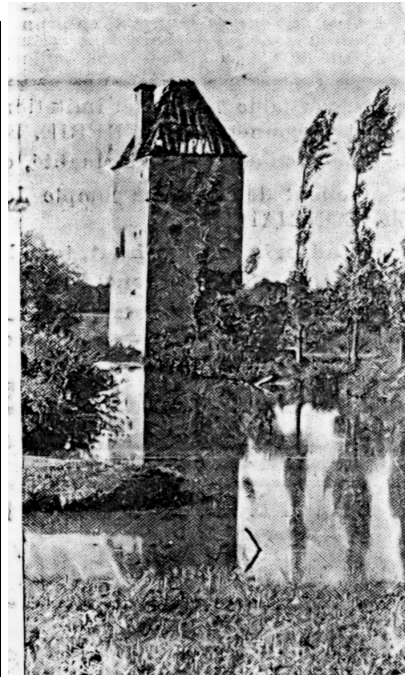
Cette dénomination de Lessard, ou Lessart, est tirée de l'ancien mot français essard, signifiant défriché, dérivant lui-même du verbe essarter. Il existe en France une foule de lieux appelés les Essarts, que l'on latinisa au moyen-âge sous le nom d'essarteia.

Le village qui s'est étendu aujourd'hui jusqu'en bordure de la route, tracée au quinzième siècle, était primitivement groupé autour du château et de l'église.

C'est dans ce hameau du Château, qui paraît encore isolé du monde vivant qu'il faut rechercher les vestiges du passé, lesquels sont représentés par la vieille tour, l'ancienne église et par la ferme du Château, dont une partie appartient au bureau de bienfaisance de Chalon, auquel elle fut léguée, avec d'autres biens et une somme de 100.000 francs (dont les arrérages servent à doter des apprentis) par M. Gustave Thévenin, décédé le 16 juillet 1869, bienfaiteur de la ville de Chalon.

Quelques-uns des bâtiments, de ces fermes, notamment ceux élevés en bordure du chemin conduisant à Chagny à travers le bois ont encore leurs murs percés de meurtrières, ce qui semble indiquer qu'à une époque relativement récente, des incursions étaient à craindre dans ces parages isolés.

Le domaine dont fait partie la tour carrée a pour entrée principale un portail du dix-septième siècle, élevé en bordure du chemin et portant la date de 1634. C'est une très belle pièce d'architecture, qui mériterait d'être réparée.



LA TOUR CARREE DE LESSARD

Vestige d'un ancien château médiéval sur lequel on ne possède aucun document historique

Ce portail vraisemblablement est un vestige du château qu'avait bâti à cet endroit la famille Bouchu, dont il sera question plus loin. Cette famille Bouchu possédait la terre de Lessard depuis le début du XVIIème siècle au moins. On ignore quels furent les seigneurs précédents qui, peut être étaient les ducs de Bourgogne eux-mêmes, Lessard ayant fait partie des domaines des Réon-Montaigu. Au moyen âge, les habitants de Lessard retrayaient à Chalon. Des lettres patentes de Philippe Le Bon, duc de Bourgogne, datées du 19 février 1434, ordonnaient au bailli de Chalon de contraindre les habitants de Sassenay-Virey, Chemenot et Lessard, à venir faire guet et garde dans Chalon et à y contribuer aux menus emparements et aux fortifications. Cela n'alla pas sans protestations des intéressés. Le 12 mars 1434, une sentence du bailliage de Chalon condamna les dits

habitants de Sassenay, Virey, Chemenot et Lessard à venir, par provision, sous peine de prise de corps, faire guet et garde dans Chalon et à y contribuer aux fortifications, nonobstant les appels interjetés par eux.

Le 16 avril 1441, une transaction fut passée pardevant le notaire Jean Manault entre les échevins de Chalon et les habitants de Perrey, Virey Chemenot, Lessard et autres consorts et adhérents ayant appelé au Parlement de Paris de l'audition du bailli de St-Gengoult par laquelle lesdits habitants se reconnaissaient tenus de faire guet et garde dans Chalon, ainsi que d'y retraire, leurs corps et biens (c'est-à-dire de s'y réfugier en cas de guerre ou calamités).

Les Seigneurs de Lessard

À la fin du seizième siècle, la terre de Lessard appartenait à plusieurs seigneurs, notamment à Antoine de Sivry, seigneur de Villargoix et de Lessard-le-Royal; Jacques de Gand, seigneur dudit Lessard et, pour une certaine part, à Blanc Perrault, greffier en chef de la Chancellerie de Chalon. Au dix-septième siècle, vraisemblablement, la terre de Lessard échut aux Bouchu, qui étaient une ancienne famille de robe qui fournit de nombreux magistrats.

Jean Bouchu était né à Dijon le 19 janvier 1597. Il mourut dans la même ville le 29 décembre 1653. Il fut conseiller au Parlement de Bourgogne en 1620, président à mortier en 1631 et premier président le 1^{er} août 1644.

Il prononça une harangue, aux Chartreux de Dijon, le 6 mars 1648, lorsque le prince Louis

de Condé prit possession du gouvernement de Bourgogne. Il écrivit plusieurs ouvrages, entre autres le « Théâtre de l'éloquence française », imprimé à Lyon et à Chalon en 1656, et De antiquis Bibracte, qui eurent un certain retentissement.

Le président Bouchu prit part aux luttes de la Fronde en 1643

Voici ce que dit à ce sujet dom Plancher, dans son Histoire de Bourgogne :

« Le prince de Condé ; gouverneur de Bourgogne, avait envoyé à Dijon les drapeaux enlevés à la bataille de Rocroi ; ces exploits glorieux lui avaient gagné le cœur des peuples de son gouvernement ; et tant qu'il fut uni d'intérêt avec la Reine-Régente, la Bourgogne se déclara contre le parti de la Fronde, mais les démêlés qu'il eut avec le cardinal Mazarin aboutirent à le faire arrêter et enfermer dans le château de Vincenne. On vit alors la Bourgogne animée de l'esprit de la Fronde ; les partisans qu'y avait le Prince de Condé se persuadèrent qu'en se joignant aux Frondeurs, ils viendroient à bout de forcer la Cour à mettre le prince en liberté.

Ses troupes qui étoient en garnison dans la Bourgogne, et particulièrement les officiers qui lui étoient extrêmement attachés ; crurent que sa délivrance devoit se traiter militairement. Ils mirent en conséquence une précipitation dans leurs démarches, qui troubla toute la province. Le Parlement ne manqua pas de se diviser. Le Premier Président Bouchu avoit en la maison de Condé des obligations, l'avancement de sa famille, dont il lui étoit redevable, formoit des liens qui l'enchaînoient dans le parti de la Fronde, tandis que le procureur général Antoine

Millotet s'étoit toujours tenu attaché au Parti de la Cour...

... La plupart des villes de la province furent exposées aux mêmes agitations que la capitale...

..... Le président Bouchu, au moyen des places qu'occupoient ses parens, gaignoit des partisans à la Fronde dans toutes les villes où ils avoient du crédit. L'infatigable Millotet faisoit face de tous côtés ; il eut même le secret d'intercepter plusieurs lettres des Frondeurs. Le président Bouchu étoit, compromis dans quelques unes de manière que ses liaisons avec les révoltés devinrent publiques. Millotet les fit lire en pleine assemblée du Parlement.

Cette avanie, faite au Premier Président ne fut pas le seul avantage que Millotet tira de ces lettres ; ils les envoya au cardinal Mazarin pour savoir le parti qu'il convenoit de prendre, si on vouloit faire cesser les troubles que la Fronde occasionnoit dans le Duché....

Le siège de Seurre

Un nouveau gouverneur, le duc de Vendôme fut nommé, Millotet, qui étoit venu à Chalon, vint à bout de faire entrer le marquis d'Uxelles dans le parti des royalistes, lui promettant une place de lieutenant général.

Il n'en fut pas de même de Bellegarde (Seurre). Cette ville mal fortifiée, devint le centre des assemblées de la Fronde, St Micault y commandoit une garnison entièrement dévouée au Prince de Condé... Millotet fit en vain tenter St Micault de se ranger à côté des royalistes, Il fallut donc se décider à attaquer la place dans toutes les formes... On destina une armée pour faire le siège de Bellegarde sous le commandement du duc de

Vendôme : on lui donna pour lieutenant généraux le marquis d'Uxelles et le comte de Palluau. Mais la garnison voyant approcher l'armée royale, parut disposée à la plus vigoureuse résistance. On raconte même que pour apprendre aux assiégeants jusqu'à quelles extrémités il étoient résolus de la porter, ils arborèrent sur le rempart des pavillons semés de têtes de morts. Une pareille résolution pour une bonne cause eut pu être applaudie ; mais parmi ces révoltés, ce ne fut qu'une bravade de quelques officiers, qui ne se soutint pas lorsqu'on se mit à l'attaquer.

La sage résolution prise par la Cour de se transporter en Bourgogne avec le Roi eut tout le bon effet qu'en attendoit le zélé Millotet. Le Roy se trouva le 16 mars 1650 à Dijon ; il assista le jeudi-saint à l'office de la Sainte Chapelle ; il y lava les pieds de douze pauvres.

De Dijon, Louis se rendit au camp devant Seurre ; alors la résolution des assiégés de se défendre jusqu'à la mort, s'évanouit absolument. A peine le jeune monarque eut-il paru dans la tranchée, que les cris de « Vive le Roi qui faisoient retentir les Royalistes, émurent les soldats de la garnison. Ils firent voler leurs chapeaux en l'air et répondirent par les mêmes acclamations.

Le comte de Tavannes et les autres partisans du Prince de Condé ne se trouvèrent plus les maîtres. Les soldats menacèrent leurs officiers de se saisir de leurs personnes et de les livrer au Roi s'ils se faisoient la paix sur-le-champ. Il fallut donc céder et la tranquillité fut rétablie en Bourgogne.

Après cette expédition, Louis XIV revint à Dijon recevoir les honneurs du triomphe.

Le duc de Vendôme, qui avoit fait dominer le parti royaliste dans Dijon, vint à bout de faire élire Millotet maire de la ville.

Mais le Président Bouchu, constamment attaché au Prince de Condé, troublait sans cesse la tranquillité que le gouverneur vouloit rétablir. Millolet étoit l'objet de la haine du Président Bouchu et des frondeurs. »

La réconciliation ne se fit que l'année suivante et le château de Dijon, tenu par les partisans de Condé, capitula le 8 décembre 1651.

Pierre Bouchu, chevalier, seigneur de Pluvié, conseiller du roi en tous ses conseils, fut promu président du même Parlement de bourgogne après la mort de Nicolas Brulart, en vertu de lettres de provision qui lui furent expédiées de Versailles le 27 juin 1693, et il y fut reçu le 4 août 1693.

Il exerça la charge de conseiller pendant plus de 24 ans, ensuite celle de premier président en la chambre des comptes de la Province puis celle le premier président au Parlement pendant 22 ans. Il mourut à Dijon le 28 août 1715, et fut inhumé dans la chapelle des Carmes.

Jean de Berbisey lui succéda.

Au dix-septième siècle, la terre de Lessard appartenait à Claude Bouchu, intendant de Bourgogne, conseiller du Roi en tous ses conseils, marquis de Lessard, comte de Pont de Veyle, baron de Loisy, etc. Il était marié à Louise Guérin, qui était veuve vers 1680, lorsqu'elle fit planter deux bornes à Lessard.

Les Tessé

Claude Bouchu eut un fils, Aimé-Léonard-Bouchu chevalier, marquis de Lessard, conseiller du Roi au Parlement de Paris et une fille qui épousa René-François de Froulay de Tessé, chevalier non profès de l'ordre

de Saint-Jean-de Jérusalem, colonel du régiment de Vermandois, lequel s'intitula marquis de Lessard.

Il avait acquis préalablement les terres d'Ecuelles, Fondrevaux et Lantenay, moyennant la somme de 163.000 livres, des héritiers bénéficiaires de Jacques de Mucie, notamment de Denis de Mucie, chanoine en la Sainte Chapelle du Roi à Dijon, auquel il avait tout d'abord amodié ces terres.

Son héritier fut son neveu, René Mans, sire de Froulay, comte de Tessé, grand d'Espagne, marquis de Lavardin, premier grand écuyer de la Reine, lieutenant général des armées du Roi, qui épousa Marie-Elisabeth-Claude-Pétronille Bouchu, héritière universelle de Claude Bouchu, abbé d'Ambronay.

Au moment où René Mans prit possession de la terre de Lessard, vers 1730, des rentes foncières furent créées au profit de Claude Bouchu, abbé d'Ambronay, et de la marquise de Tessé, seigneur et dame de Lessard le Royal, veuve du précédent marquis de Tessé. Il y eut à cette époque un aveu de dénombrement de la terre de Lessard le Royal, laquelle en 1788, était donnée à bail pour 4.000 livres par an.

Clémence de Monthalon et Jean Lehault de Gergy furent aussi seigneurs de Lessard et l'histoire a conservé le nom d'un Guichard de Lessard, augustin qui fut, docteur en Sorbonne, évêque d'Iliéropolis, suffragant de Lyon.

La communauté de Lessard était administrée, sous l'ancien régime par des échevins. Vers 1760, les habitants de Lessard le Royal et leur seigneur firent une requête au subdélégué pour être autorisés à vendre leurs communaux.

Voilà ce que disent les vieilles pierres que l'on trouve dans ce

village agreste, qui fait aujourd'hui partie du canton de Chagny, bien qu'il soit séparé des autres communes de ce canton par l'épaisseur de la forêt. Au point de vue postal, il est relié à Chalon, comme il l'est pour la vie courante.

Avec ses 126 habitants, c'est l'une des plus petites communes de Saône et Loire, bien qu'elle ait une superficie de 1.056 hectares. A part Joseph Bard, qui lui a consacré quelques lignes, aucun historien n'a jeté les yeux sur cette commune, dont l'écrivain précité a dit :

« Il n'y a pas, dans le Chalonnais, de village plus recueilli et plus calme que Lessard le Royal... »

« ...Lessard, à moitié confondu avec les bois qui l'étreignent et l'ombragent »

« un aspect sylvestre, des arbres forestiers qui plaisent à l'observateur et impriment à ce placide village un sceau particulier de pittoresque et de poésie »

« Le hameau du Château », avec sa vieille tour et ses ruines, est l'un des sites les plus pittoresques de la banlieue chalonnaise.